

AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR

Objectifs

Préparer et d'exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité.

Capacité à préparer et exécuter des travaux à proximité des réseaux en assurant la prévention des dommages aux réseaux, et la prévention des conséquences de ces dommages pour la sécurité publique et la protection de l'environnement.

Public Visé

Toute personne exécutant des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens y compris dans le cadre de travaux urgents (conducteur d'engins dans les TP, de PEMP, de grues, de pompe à béton, suiveurs, canaliseurs, ...).

Pré Requis

- Maîtrise de la langue française (lu, écrit).
- Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.

Objectifs pédagogiques

Obtenir l'attestation de compétence pour intervenir à proximité des réseaux en vue de la délivrance de l'AIPR (arrêté du 22.12.2015).

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en salle, exposés, évaluation formative (durée : 6 h)
- Vidéoprojection, livret de formation
- Examen par QCM en ligne sur tablette numérique (durée : 1 h)

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur qualifié titulaire de l'attestation de compétence niveau concepteur

Parcours pédagogique

Formation Théorique

Contexte réglementaire
Généralités sur la réforme anti endommagement.
La réglementation DT-DICT, AIPR.
Les différents intervenants (rôles, missions et responsabilités).
Les réseaux
Les différents types de réseaux souterrains et aériens
Les réseaux sensibles et non sensibles.
Risques afférents aux différents réseaux.
Repérage des différents réseaux.
Les différents affleurants.
Les classes de précision des réseaux.
Sécurité
Les règles à respecter avant, pendant et après les travaux.
Les moyens de protection collective et individuelle.
Application du guide technique.
Cas particulier des travaux urgents.
En cas d'anomalie
Mesures à respecter en cas d'incident ou d'accident.
La règle des 4A.

Méthodes et modalités d'évaluation

Examen comprenant 30 questions par QCM aléatoire réalisé en ligne sur la plateforme nationale d'examen gérée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

Score minimal requis 36 / 60

Modalités d'Accessibilité

Sur demande auprès du référent handicap, par mail à handicap@positivformation.com

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

10